Documentation de base

Version actualisée du bilan global

En ce qui concerne le désenchevêtrement des tâches, le présent bilan global se réfère aux années 2004 et 2005, alors que l'indice des ressources 2004 se base sur les années 1998 à 2000 et l'indice des ressources 2005 sur les années 1999 à 2001.

Pour le bilan global actualisé, la direction de projet RPT est partie des hypothèses suivantes:

- Comme pour le bilan global 2001/2002, le calcul de l'indice des ressources a nécessité une extrapolation en ce qui concerne les personnes morales jouissant d'un statut fiscal particulier, car les données collectées ne seront disponibles qu'à partir de l'année 2003. De plus, dans le cas de quelques cantons, seules des estimations ont pu être faites en raison du manque de données.

- Comme en 2001/2002, le calcul de la compensation par la Confédération des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques a nécessité une estimation dans le domaine de la «pauvreté» (base: bénéficiaires de prestations complémentaires, familles monoparentales et chômeurs de longue durée). Les données provenant de la statistique de l'aide sociale de la Confédération ne pourront être utilisées qu'ultérieurement.

- Pour le calcul de la compensation par la Confédération des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques, des données actualisées relatives à l'indicateur partiel «structure de l'habitat» sont encore attendues.

- Un montant de 1,1 milliard de francs a servi de base au calcul de la répartition entre les cantons des bénéfices de la banque nationale.

- Enfin, le bilan global ne tient pas encore compte d'une charge d'intérêts grevant la Confédération en raison des contributions de l'AI versées après coup.

Par ailleurs, il convient de prendre en considération le fait que les chiffres provenant du désenchevêtrement des tâches font encore actuellement l'objet d'une vérification de la plausibilité, et qu'ils pourraient être modifiés selon les résultats de cette vérification.

Vu ce qui précède, la présente version du bilan global pourra encore subir des modifications en vue de l'élaboration du projet destiné à la consultation et du message du Conseil fédéral.

Extrapolation pour l'année 2008

- Pour que la neutralité budgétaire de la RPT puisse être garantie tant pour la Confédération que pour la totalité des cantons en 2008, année de transition, les dotations destinées à assurer la péréquation des ressources et la compensation des charges seront extrapolées sur la base du plan financier 2008. Par rapport au bilan global 2004/2005, une augmentation de 12,5 % des montants péréquatifs est prévue. Ces dotations figureront dans le 3e message sur la RPT et seront fixées par le Parlement au moyen d'un arrêté fédéral sujet à référendum.

- Les contributions de chaque canton destinées à la péréquation seront calculées durant l'été 2007 sur la base des dernières données relatives au potentiel de ressources et aux indices des charges et seront l'objet de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges. Le projet d'ordonnance sera présenté pour avis aux cantons, en même temps que le 3e message, et soumis aux commissions parlementaires compétentes pour consultation.

- La compensation limitée dans le temps des cas de rigueur et les contributions correspondantes des cantons seront calculées de façon exhaustive sur la base du bilan global 2004/2005. Tout comme les dotations pour la péréquation des ressources et la compensation des charges, elles feront l'objet du 3e message et seront fixées par le Parlement au moyen d'un arrêté fédéral sujet à référendum.

Résultats significatifs

- Depuis le dernier bilan global (2001/2002), le Tessin est devenu un canton à fort potentiel de ressources. Il figure ainsi au rang des cantons contributeurs au chapitre de la péréquation des ressources du bilan global actuel. Les cantons à fort potentiel de ressources sont désormais au nombre de sept (2001/2002: six cantons).

- Si l'on se réfère au potentiel de ressources par habitant des cantons, il apparaît que le taux de croissance est resté aux alentours des 6 % à l'échelon national entre 2001/2002 et 2004/2005. Certains cantons affichaient notamment une croissance supérieure: Schwyz (25 %), Genève et le Tessin (environ 20 %), Zug (16 %), Glaris (12 %), Vaud, Bâle-Ville et le Jura (environ 10 %). Les cantons de Nidwald, Neuchâtel, Zurich et du Valais affichaient également des taux de croissance supérieurs à la moyenne (entre 7 % et 9 %). Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Fribourg se situaient légèrement en dessous de la moyenne suisse (environ 5 %). En tout, 10 cantons accusaient en revanche un recul de leur potentiel de ressources, dont tout particulièrement Obwald, les Grisons et Uri.

- Concernant le solde résultant de la suppression de la péréquation financière actuelle et du désenchevêtrement des tâches, une première analyse montre que les charges par habitant n'augmentent ou ne diminuent pas de manière égale pour tous les cantons. Par rapport à 2001/2002, les cantons de Schwyz, Nidwald, Appenzell Rhodes-Intérieures et du Tessin voient leurs charges diminuer, alors que les cantons de Lucerne, Fribourg, Soleure et des Grisons ont au contraire à supporter des charges plus élevées.

Il y a de multiples raisons pour que tel ou tel canton connaisse au total une augmentation ou une diminution des charges dans le nouveau bilan global par rapport à 2001/2002, raisons qui doivent être interprétées avec soin. En collaboration avec les spécialistes cantonaux, la direction de projet s'emploie actuellement à examiner la pertinence du bilan global actuel et à en tirer une analyse. Leurs résultats seront pris en compte dans le projet destiné à la consultation et dans le message.

Renseignements:

Confédération

Gérard Wettstein, direction de projet RPT, tél. 079 598 57 29

Cantons

Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère d'Etat et présidente de la CDF, tél. 081 257 32 13

Kurt Stalder, secrétéaire CDF, tél. 079 253 14 42

Vous trouverez d'autres informations concernant la RPT sur le site www.nfa.ch.

Pour de plus amples informations sur le concept et la mise en place du bilan global de la RPT: www.nfa.ch/fr/dokumente/faktenblaetter/fb08.pdf